

2025

# ACHATS RESPONSABLES\*



53,5 %

EGALIM



18.9 %

5.5 %

1,2 %

0,6 %

0,3 %

L'AGR favorise l'achat de produits alimentaires de qualité et durables reconnus par la loi EGALIM, et s'engage dans d'autres **DÉMARCHES VOLONTAIRES** comme :



12.7 %

6.9 %

5.8 %

1,6 %

\*AGR Archipel 7